



NEWSLETTER #23

L'AGRICULTURE DE DEMAIN



50 millions d'€ pour soutenir les cantines scolaires des petites communes

Cette enveloppe de 50 millions d'euros du plan France Relance est consacrée pour soutenir les petites collectivités territoriales souhaitant développer l'approvisionnement de leurs cantines en **produits sains, durables et locaux**.

Cette mesure consiste en une **aide à l'investissement** pour les cantines des écoles élémentaires des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

POUR LES CANTINES SCOLAIRES QUI SOUHAITENT :



**S'APPROVISIONNER EN
PRODUITS FRAIS**



RÉDUIRE LE GASPILLAGE



**SUPPRIMER LES CONTENANTS EN
PLASTIQUE**

Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité et adresser un dossier de demande à l'agence de service et de paiement (ASP), chargée de l'instruction des dossiers et du financement des dossiers retenus.

**POUR BÉNÉFICIER DE
CETTE AIDE CLIQUEZ ICI**

BIENS OU PRESTATIONS ÉLIGIBLES :

- ▶ Achat d'équipement et de matériel nécessaires pour stocker et cuisiner des produits frais, lutter contre le gaspillage alimentaire, informer les usagers composteurs etc.
- ▶ Des investissements immatériels comme des logiciels, réalisation de supports de communication,
- ▶ Des prestations intellectuelles comme des audits, des études, des formations du personnel de cuisine.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

